

Les commerces de la rue de Carouge subissent de plein fouet le chantier titanésque qui limite l'accès à leurs arcades. Une première phase d'indemnisation a été entérinée

# Commerçant·es soulagé·es

MAUDE JAQUET

**Ville de Genève** ► C'est une bouffée d'air pour les commerces de la rue de Carouge. L'ensemble des groupes du Conseil municipal de la Ville ont acté hier soir la proposition mise sur la table par le Conseil administratif: 3,3 millions de francs seront dédiés à l'indemnisation des échoppes touchées directement par les travaux qui éventrent l'artère depuis ce printemps. Face à la menace de disparition d'une partie de ces commerces, qui restent pour la majorité de petites structures, la Ville déclenche un «dispositif unique et temporaire d'indemnisation». Les TPG ainsi que les SIG, également maîtres d'ouvrage sur ce chantier, mettront aussi leur pièce à la crousolle, comme l'avaient demandé les élus du Municipal lors de la dernière session. A hauteur d'un million de francs pour les transports publics, et de 300 000 francs pour les services industriels.

Quelque 140 commerces, sis le long de la rue de Carouge pour l'essentiel, mais aussi dans une moindre mesure sur le rond-point de Plainpalais et la rue des Battoirs, sont concernés. A ceux-ci, et pour autant qu'ils en fassent la demande, l'indemnisation couvrira l'équivalent de six mois de loyer. Formellement, cela représente 115,5% de leur loyer sur la période concernée par



3,3 millions de francs seront dédiés à l'indemnisation des échoppes touchées directement par les travaux qui éventrent l'artère depuis ce printemps. KEYSTONE

l'arrêt du tram, soit du 28 juin au 5 décembre 2025.

## Un quartier populaire

«Nous avons à cœur que ce quartier reste populaire, habité par des personnes reflétant une mixité sociale. Le maintien des commerces actuels participe à cet objectif et limite la gentrification», note le conseiller municipal socialiste Guilhem Kokot. La formule retenue, à défaut d'être optimale ont relevé plusieurs intervenant·es, s'avère la

plus apte à répondre à l'urgence de la situation. Le critère de l'accessibilité a été retenu pour définir les commerces qui pourront prétendre à un dédommagement. Comprendre que l'adresse fera le larron, au détriment de certains commerces situés à proximité – quoique le règlement prévoie des exceptions analysées au cas par cas.

Le plenum voudrait aller plus loin, en étendant le périmètre considéré notamment aux rues perpendiculaires. Une

demande formulée sous forme d'une recommandation au Conseil administratif rédigée par le Parti socialiste, et à laquelle se sont ralliés l'ensemble des groupes. Ce texte demande aussi que l'aide octroyée soit assortie de garanties sociales. «Nous exigeons des contreparties sociales, notamment l'engagement des employeurs à ne pas licencier et à ne pas verser de dividendes sur la période concernée par l'indemnisation, ce à quoi les patrons ont souscrit»,

expose Jean Burgermeister du groupe Ensemble à gauche – Union populaire. Et de regretter que ces critères, déjà soutenus par le délibératif lors d'un précédent débat, n'aient pas été directement intégrés à la proposition du Conseil administratif.

## Engagement sincère

L'accueil réservé à ces suggestions par le grand argentier de la Ville, Alfonso Gomez, s'avère tempéré. L'extension du périmètre? «Sauf à regarder la marge brute d'exploitation, ce qui est beaucoup plus complexe, où s'arrêtera-t-on si on se détache du critère retenu de l'accessibilité?» répond-il. Les garanties sociales sont, quant à elles, jugées intenables sur le plan juridique, voire inutiles – «une seule enseigne est susceptible d'être concernée par la question des dividendes».

Si le maire s'est inscrit dans le pragmatisme, on donnera la palme de la sincérité à sa nouvelle collègue verte, Marjorie de Chastonay. La cheffe de l'Aménagement, des Constructions et de la Mobilité (D ACM) a souligné son implication personnelle pour mieux informer, écouter et épauler, à l'avenir, les commerçant·es. Des rencontres mensuelles sont agendées. La question des indemnisations, elle, reste à l'agenda pour les phases prochaines de ce chantier – et de ceux à venir. «Nous allons voir si ce modèle fonctionne et sinon, nous l'adapterons», promet la cheffe du D ACM. I